

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nice, le 18 septembre 2024

Expérimentation de la solidarité à la source

Nouveau : la déclaration de ressources, plus simple et plus facile pour le Rsa et la prime d'activité !

À partir du 1^{er} octobre, la Caf simplifie la déclaration de ressources des bénéficiaires du revenu de solidarité active (Rsa) et de la prime d'activité dans les Alpes-Maritimes, avec des formulaires préremplis de déclaration trimestrielle de ressources. Plus faciles, plus fiables, ils permettent un calcul du montant de ces aides adapté au plus près de la situation des allocataires, limitant ainsi le risque d'erreurs. Une étape décisive de la « solidarité à la source », qui montre l'engagement de la Caf des Alpes-Maritimes à faciliter et simplifier les démarches de ses allocataires.

Tous les trois mois, les bénéficiaires du Rsa et de la prime d'activité déclarent leurs ressources à la Caf. Désormais, à partir du 1^{er} octobre, leur déclaration en ligne sera préremplie avec leurs salaires et/ ou les aides sociales, et ils devront simplement la vérifier et la compléter avant de la transmettre à la Caf.

Déclaration préremplie, suivez le mode d'emploi ! Les bénéficiaires doivent vérifier les montants et ajouter leurs autres ressources s'ils en ont (pension alimentaire, dons réguliers, revenus du capital ou du patrimoine...). À noter : si la période à déclarer change (en octobre, ils doivent déclarer leurs revenus de juin, juillet et août), le mode de calcul et les ressources prises en compte restent les mêmes.

Les avantages :

- ✓ **Plus simple** : les salaires versés ou les aides perçues sont déjà indiqués en montant net social, avec les montants déclarés par les employeurs ou les organismes sociaux (Assurance Maladie, caisses de retraite, France Travail, etc.) ;
- ✓ **Plus rapide** : les bénéficiaires n'ont plus qu'à vérifier le montant des revenus récupérés automatiquement, ajouter leurs autres revenus s'ils en ont (pension alimentaire, dons réguliers, revenus du capital ou du patrimoine, etc.) avant de valider pour transmission à la Caf des Alpes-Maritimes ;
- ✓ **Plus sécurisée** : les risques d'erreurs de déclarations sont diminués, ce qui va limiter les demandes de remboursement de prestations versées, indument trop perçues.

Le conseil en + de la Caf des Alpes-Maritimes : ne pas attendre sa déclaration trimestrielle de ressources pour signaler un changement de situation personnelle (déménagement, naissance, mariage...) ou professionnelle (nouvel emploi, arrêt maladie...).

Chiffres clés :

- ✓ 17 856 allocataires ont bénéficié du **Rsa en 2023** dans les Alpes-Maritimes, pour un montant total de 113 645 648 €.
- ✓ 71 777 allocataires ont bénéficié de la **prime d'activité en 2023** dans les Alpes-Maritimes, pour un montant total de 163 463 208 €.

Pour en savoir plus : votre Caf vous informe sur caf.fr .

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :



@Caf06 actus



Caf des Alpes-Maritimes

Depuis 1945, les Allocations familiales sont au service des familles. En versant des aides financières et en orientant les individus sur leurs droits, les Caf soutiennent chacun à tous les moments de leur vie. Ainsi, elles accompagnent 13,5 millions d'allocataires et couvrent 32,7 millions de personnes dont 13,9 millions d'enfants. En accompagnant les acteurs de l'action sociale sur le terrain, les 101 Caisses et leurs 3 300 points d'accueil partout en France contribuent à réduire les inégalités sociales et territoriales.